

Préparé conformément à la réglementation de la Commission européenne (EU) No 453/2010.

Section 1	Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise
------------------	--

1.1 Identification du produit

PERKINS DFSC PART NO T400012

SYNONYMES Aucun.

1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et (usages non recommandés)

Utilisations pertinentes identifiées (voir la section 7,3 pour de plus amples détails sur les utilisations inscrites à REACH)

Polyvalent.

1.3 Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

The Lubrizol Corporation
29400 Lakeland Boulevard
Wickliffe, Ohio 44092
Tél : (+1) 440-943-4200

Contact par courriel EUSDS@lubrizol.com

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

EN CAS D'URGENCE LORS DU TRANSPORT, appeler CHEMTREC : (+1) 703-527-3887 (en dehors des États-Unis), 1-800-424-9300 (aux États-Unis)

Section 2	IDENTIFICATION DE DANGER
------------------	---------------------------------

2.1 Classification de la substance ou du mélange

(EC) No 1272/2008

Skin Irrit. 2; H315

Eye Irrit. 2; H319

67/548/CE ou 1999/45/CE

Ce produit ne répond pas aux exigences de classification de la législation européenne actuelle.

Pour le texte complet des phrases de risque : voir la section 16.

2.2 Éléments de l'étiquette

(EC) No 1272/2008



Avertissement.

Causes skin irritation.

Causes serious eye irritation.

Porter des gants de protection/une protection oculaire/une protection faciale. Se laver soigneusement après toute manipulation.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau et de savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si une irritation de la peau se produit : Consulter un médecin.

CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec soin à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, le cas échéant, si cela peut être fait facilement. Continuer de rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.

Stocker éloigné des produits acides.

Toutes les pratiques de mise au rebut doivent être conformes à la réglementation locale, nationale et internationale.

Informations supplémentaires de l'étiquette

Aucun.

2.3 Autres dangers

Aucun n'est identifié.

Section 3	COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS
------------------	---

3.2 Mélanges

(EC) No 1272/2008

Numéro de la Commission	Numéro d'enregistrement	Pourcentage (par pds.)	Nom	Classification
-------------------------	-------------------------	------------------------	-----	----------------

PERKINS DFSC PART NO T400012 [2011/8/4]

européenne

265-149-8	Pas disponible	20 à 29.9 %	Petroleum distillates, hydrotreated light	Asp. Tox. 1; H304 Flam. Liq. 3; H226
203-234-3	01-2119487289-20	10 à 19.9 %	2-Ethylhexanol	Acute Tox. 4; H332 Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H335
Polymère	Pas disponible	10 à 19.9 %	Butanedioic acid, polyisobutenyl derivatives	Eye Irrit. 2; H319

67/548/CE ou 1999/45/CE

Numéro de la Commission européenne	Numéro d'enregistrement	Pourcentage (par pds.)	Nom	Classification 67/548/EC
265-149-8	Pas disponible	20 à 29.9 %	Petroleum distillates, hydrotreated light	Xn R65
203-234-3	01-2119487289-20	10 à 19.9 %	2-Ethylhexanol	Xn R20 R36/37/38

Section 4 MESURES DE PREMIERS SOINS

4.1 Description des mesures de premiers secours

PEAU

Immediately remove contaminated clothing and flush with cool water for at least 15 minutes. Get emergency medical help. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin/demander un avis médical. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser et jeter les souliers et autres articles de cuir saturés de cette matière.

YEUX

Rincer soigneusement avec de l'eau pendant 20 minutes ou jusqu'à élimination de la substance chimique. Retirer les lentilles de contact, le cas échéant, si cela peut être fait facilement. Appeler immédiatement un centre anti-poison ou un médecin.

Inhalé

Transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. En cas de difficulté respiratoire, administrer de l'oxygène. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Appeler un centre anti-poison ou un médecin.

Ingéré

Ne PAS provoquer le vomissement. Ne jamais rien faire avaler à une personne perdant conscience, inconsciente ou avec des convulsions. Rincer la bouche, puis boire beaucoup d'eau ; obtenir des soins médicaux En cas d'exposition ou de symptômes, contacter un centre anti-poison ou un médecin.

Conseil aux prestataires de premiers secours

Lors de l'administration des premiers soins, protégez-vous toujours contre l'exposition à des produits chimiques ou des maladies à diffusion hémotogène en portant des gants, un masque et une protection oculaire. En cas d'administration de la RCR, utilisez un embout buccal, un ballon de réanimation, un masque de poche ou tout autre dispositif d'aération. Une fois les premiers soins administrés, lavez toute partie exposée à l'eau et au savon.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, à la fois aigus et différés

Voir la section 11.

4.3 Indication de toute assistance médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire

Avis aux médecins: Traiter symptomatiquement.

Section 5 RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION

5.1 Moyens d'extinction

CO2, dry chemical, foam, water spray, water fog. On peut utiliser de l'eau pour refroidir et protéger le produit exposé.

5.2 Risques spéciaux provenant de la substance ou du mélange

Risque d'explosion en cas d'incendie. De la fumée, des gaz et des vapeurs toxiques peuvent être libérés si ce produit est br-lé ou exposé à la chaleur. Les vapeurs peuvent être plus lourdes que l'air et peuvent se propager au ras du sol jusqu'à une source éloignée d'allumage pour ensuite causer un retour de flammes. Le contenant peut éclater s'il est chauffé. Eviter tout contact avec la chaleur, les étincelles, les lampes témoins, l'électricité, statique et les flammes nues. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Si possible, isoler cette matière immédiatement du feu. Peut exploser lorsqu'il est chauffé. Le liquide s'évapore et forme des vapeurs (fumées) qui peuvent s'enflammer et brûler. Éviter toute décharge statique. NE PAS UTILISER un jet plein. Voir la section 10 pour des informations supplémentaires.

5.3 Conseil pour les pompiers

Portez l'uniforme protecteur complet contre le feu. Celui-ci devrait inclure un appareil respiratoire autonome qui fonctionne en mode de pression positive, un masque protecteur pour le visage, un manteau, un pantalon, des gants et des bottes. L'eau risque de provoquer des projections. Utilisez de l'eau pour refroidir les contenants qui ont été exposés au feu. Un jet d'eau continu répandra le produit qui brûle. Cette matière présente un risque exceptionnel parce qu'elle flotte sur l'eau. Incendies dus à des fuites de gaz : ne pas chercher à les éteindre, sauf si la fuite peut être obturée Si possible, isoler immédiatement ce produit de l'incendie. Utilisez l'eau avec soin pour éviter une production violente de vapeur. En cas d'incendie, évacuer les lieux. Ne pas déverser de l'eau contaminée par un produit chimique dans des égouts, dans le sol ou dans les eaux de surface.

Section 6 MESURES DE DEGAGEMENT ACCIDENTEL

PERKINS DFSC PART NO T400012 [2011/8/4]

6.1 Précautions personnelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Le personnel non nécessaire doit être éloigné. Seul le personnel dûment formé peut être autorisé dans la zone. Un équipement de protection individuelle doit être porté. Ventiler la zone si le déversement s'est effectué dans un espace confiné ou dans toute autre zone à faible ventilation. Éliminer toutes les sources d'inflammation si cela s'avère être sans danger.

6.2 Précautions environnementales

Le matériau flottera sur l'eau. Ne pas vidanger dans des eaux de surface, dans un système d'égouts séparatifs ou dans des eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel pour le confinement et le nettoyage

Utiliser des outils anti-étincelles. Ramasser le liquide pour le recycler et/ou le mettre au rebut. Le liquide résiduel peut être absorbé sur du matériel inerte. Petits déversements : contenir le produit déversé. Transférer vers des conteneurs sûrs. Si besoin, ramasser au moyen de substances absorbantes. Déversements plus importants : arrêter le déversement et endiguer la zone pour éviter que le produit se répande, puis pomper le liquide dans un réservoir de récupération. Le liquide restant peut être absorbé à l'aide de sable, d'argile, de terre, d'une substance absorbante pour sol ou d'une autre substance absorbante, puis transféré à la pelle dans des conteneurs.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les sections 8 et 13 pour des informations supplémentaires.

Section 7	MANUTENTION ET ENTREPOSAGE
-----------	----------------------------

7.1 Précautions pour une manipulation sûre

Tenir hors de portée de sources potentielles d'allumage. Ouvrir le conteneur dans un endroit bien aéré. Éviter de respirer les vapeurs. Tenir les conteneurs fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Les vapeurs sont plus denses que l'air et auront tendance à s'accumuler dans les zones basses. Évitez l'utilisation dans des locaux confinés non munis d'une ventilation adéquate. Les locaux insuffisamment ventilés risquent d'accumuler une concentration suffisamment élevée de produit pour provoquer une irritation oculaire, des maux de tête, une gêne respiratoire et des nausées. Par souci de sécurité, évaluer soigneusement les processus dans lesquels ce produit est utilisé à hautes températures. Éviter de respirer la poussière, les fumées, les gaz, les aérosols, les vapeurs ou les pulvérisations. Electricstatic buildup may occur when pouring or transferring this product from its container. The spark produced may be sufficient to ignite vapors of flammable liquids. Always transfer product by means which avoid static buildup. Avoid pouring product directly from its container into combustible or flammable solvent. La manipulation et l'utilisation peuvent provoquer un risque d'ignition statique. Relier électriquement et mettre à la terre tous les conteneurs et les équipements avant le transfert ou l'utilisation du produit. Garder le conteneur hermétiquement fermé. Isoler des sources de chaleur, des étincelles et des flammes vives. Aucun outils susceptible de provoquer des étincelles ne doit être utilisé. Utiliser une mise à la terre et une mise à la masse lors de tout transfert du produit, afin d'éviter une décharge statique, un feu ou une explosion. Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles. Ne pas respirer les produits de décomposition thermique. Use only outdoors or in a well-ventilated area. Laver à fond après manipulation. Les conteneurs vides conservent des résidus de la matière. Ne pas couper, souder, braser, joindre par brasage, percer, meuler ou exposer les conteneurs à la chaleur, la flamme, l'étincelle ou autres sources d'allumage. Éliminer l'emballage ou les contenants conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Température de pompage.

Ambiant

Température maximale de manipulation

50 °C, 122 °F

Température de chargement

50 °C, 122 °F

7.2 Conditions pour un stockage sûr, y compris toutes les incompatibilités

Tenir la matière à l'écart de la chaleur, des étincelles, des veilles, de l'électricité, statique et de flamme nue. Entreposer dans un endroit bien aéré. Maintenir au frais. Ne pas entreposer ou manutentionner dans du matériel en aluminium. Entreposer le produit entre 34 et 120 °F (1-49 °C). Stocker dans des conteneurs faits du même matériau que le conteneur d'origine. La durée de stockage est de deux (2) ans. Do not store near alkalis. Ne pas stocker à proximité d'acides. Voir la section 10 pour les matériaux incompatibles.

Température maximale de stockage

45 °C, 113 °F

7.3 Utilisation(s) spécifique(s)

Les utilisations finales sont répertoriées dans le scénario d'exposition ci-joint lorsque besoin est.

Section 8	CONTROLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLS
-----------	---

8.1 Paramètres de contrôle

Pays	Substance	Long terme (moyenne pondérée sur 8 heures)	Court terme (15 mn)
Autriche	2-Ethylhexanol	50 ppm	100 ppm
Pologne	2-Ethylhexanol	160 mg/cu. M	320 mg/cu. M
Suisse	2-Ethylhexanol	20 ppm	20 ppm
Allemagne (TRGS 900)	2-Ethylhexanol	20 ppm	N/E

Autres restrictions d'exposition

Contient de l'huile minérale. Dans des conditions o- des brouillards peuvent être formés, respecter le PEL d'OSHA de 5 mg/m³, et le STEL d'ACGIH STEL de 10 mg/m³.

8.2 Contrôles de l'exposition

PERKINS DFSC PART NO T400012 [2011/8/4]

Utiliser une ventilation d'évacuation localisée pour contrôler les brouillards ou les vapeurs. Il faudra peut-être de la ventilation ou un échappement de surplus pour maintenir les concentrations d'air en dessous de la limite recommandée d'exposition. Utiliser de l'équipement à l'épreuve des explosions.

Protection des yeux/du visage

Lunettes étanches aux produits chimiques ou un masque de protection faciale.

Protection de la peau

Caoutchouc naturel. Chlorure de polyvinyle. Viton. Utiliser dans l'ordre recommandé : 4H, Butyle, Néoprène, Nitrile, à revêtement PVC. Toujours inspecter les gants avant chaque utilisation et les mettre au rebut si des déchirures, de petits trous ou des signes d'usure sont visibles.

Il est recommandé de porter une chemise à longues manches. Porter soit une combinaison soit un tablier qui peuvent protéger des produits chimiques lorsqu'il peut y avoir entrée en contact avec cette matière. Ne pas porter de bagues, de montres ou d'accoutrements qui pourraient retenir des traces de cette matière et causer une réaction dermatique. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

PROTECTION RESPIRATOIRE

Utiliser un système respiratoire recouvrant la totalité du visage, muni d'une cartouche pour vapeurs organiques et poussières/aérosols, si la limite d'exposition recommandée est dépassée. Porter un appareil autonome respiratoire s'il faut entrer dans un espace restreint et dans des endroits mal ventilés ainsi qu'en cas de déversements majeurs.

Mesures d'hygiène

Se laver soigneusement après avoir manipulé ce produit.

Contrôles de l'exposition environnementale

Voir la section 6 pour plus de détails.

Section 9	PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
-----------	-----------------------------------

9.1 Informations concernant les propriétés physiques et chimiques de base

APPARENCE	Rouge foncé Liquide
DEUR	Douce
SEUIL OLFACTIF	Pas disponible.
pH	Pas disponible.
Point de fusion/congélation	Pas disponible.
POINT DE BULLITION	Pas disponible.
Plage de températures d'ébullition.	Pas disponible.
POINT D'ÉCLAIR	67 °C, 152.6 °F PMCC (Typique)
VITESSE D'EVAPORATION	Pas disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet.
Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Pas disponible.
Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Pas disponible.
TENSION DE VAPEUR	Pas disponible.
DENSIT DE LA VAPEUR	Pas disponible.
Densité relative	0.89 (15.6 °C)
Densité apparente.	7.44 Lb/gal, 0.89 Kg/L
SOLUBILIT DANS L'EAU	Insoluble.
Autres solubilités	Pas disponible.
Coefficient de partage : octanol/eau	Pas disponible.
TEMPRATURE D' AUTO-IGNITION	Pas disponible.
Température de décomposition	Pas disponible.
VISCOSIT	2600 Centistokes (0 °C) 225 Centistokes (40 °C)
Propriétés explosives	Cette matière n'a pas de propriétés explosives.
Propriétés oxydantes	Ce produit est une substance non-oxydante.

9.2 Autres informations

Point d'écoulement -54 °C, -65 °F

Les valeurs ci-dessus sont des valeurs types et non des spécifications.

Section 10	STABILITE ET REACTIVITE
-------------------	--------------------------------

10.1 Réactivité

Examiner soigneusement toutes les informations fournies dans les sections 10.2 à 10.6.

10.2 Stabilité chimique

Cette matière est normalement stable à des températures et pressions moyennement élevées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Ne se produira pas.

10.4 Conditions à éviter

Ne pas exposer à une chaleur excessive, à des sources d'ignition ou à des matériaux oxydants. Températures élevées. Contact with strong oxidizers. Contact with strong caustic agents. Acides.

10.5 Matériaux incompatibles

Agents oxydants puissants.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Fumée, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, aldéhydes et autres produits de combustion incomplète. En cas de combustion, les oxydes des éléments suivants seront formés: nitrogen.

Section 11	INFORMATION TOXICOLOGIQUE
-------------------	----------------------------------

11.1 Informations concernant les effets toxicologiques**Toxicité aiguë****Orale**

The LD50 is > 2000 mg/Kg. D'après des données provenant des composants ou de substances similaires. Si cette matière est avalée, elle pourra irriter la paroi gastrointestinale, et entraîner nausée, vomissements, diarrhée et douleurs abdominales. L'ingestion peut causer une dépression du SNC. Ce produit peut être aspiré dans les poumons lors d'une ingestion ou d'un vomissement. Ceci pourrait donner lieu à un œdème pulmonaire et à une pneumonie chimique.

Cutanée

The LD50 is > 5000 mg/Kg. Basé sur des données relatives aux composants de ce produit ou de produits similaires.

Inhalation

La CL50 (4 heures) pour les rats, pour les poussières et les aérosols de cette substance, est comprise entre 5,0 mg/l et 50 mg/l. D'après des données provenant des composants et de substances similaires. Des concentrations élevées peuvent provoquer maux de tête, étourdissements

	Pourcentage (par pds.)	CL50 (4 heures)	Forme
2-Ethylhexanol	10 à 19.9 %	2.7mg/l	Particules/aérosol

Corrosion / irritation de la peau

Irrite la peau. Basé sur des données tirées de matières semblables. Un contact prolongé ou répété avec la peau par des habits imbibés de substance peut provoquer des dermatites. Les symptômes peuvent être entre autres des rougeurs, des oedèmes, la sécheresse de la peau ou les gerçures.

Lésions graves / violente irritation des yeux

Provoque une irritation faible à modérée des yeux. Non conforme au critère EU R36. Basé sur des données tirées de matières semblables.

IRRITATION RESPIRATOIRE

Irrite le nez, la gorge et les poumons. Basé sur des données tirées de matières semblables. L'exposition à de hautes concentrations de vapeur ou de brouillard peut gravement irriter le nez et les parties supérieures de la voie respiratoire. L'asthme et les maladies pulmonaires inflammatoires ou fibrotiques peuvent être aggravés s'il y a inhalation des vapeurs ou du brouillard.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Peau**

Aucune donnée n'est disponible pour indiquer que le produit ou ses composants peuvent provoquer une sensibilisation de la peau.

Respiratoire

Il n'y a pas données pour indiquer que ce produit ou ses composantes peuvent être des sensibilisateurs respiratoires.

Mutagenicité des cellules germinales

Il n'y a pas de données pour indiquer que ce produit ou ses composantes en quantités plus grandes que 0.1% sont génotoxiques ou provoquent des mutations.

TENDANCE A CAUSER LE CANCER

Ce produit contient des huiles minérales qui sont considérées comme extrêmement raffinées et ne sont pas considérées comme cancérogènes par le CIRC. Toutes les huiles de ce produit se sont avérées contenir moins de 3% de produits extractibles par le test IP346.

TOXICITE REPRODUCTRICE

Il n'y a pas de données pour indiquer que soit le produit soit ses composantes en quantités de plus de 0.1% ont tendance à provoquer la toxicité reproductrice.

On n'a observé aucun effet nuisible lors d'une étude développementalesur latoxicité du 2-éthylhexanol chez les rats. Des doses jusqu'à 3 ml/kg apposées sur la peau durant la période critique de la gestation semblaient causerla toxicité maternelle mais ne semblaient pas affecter le développement de la progéniture. Lors d'une étude antérieure, l'ingestion qui n'est pas une voie d'exposition probable au travail, a causé des anomalies congénitales.

Exposition répétée STOT

Une surexposition répétée au naphte de pétrole peut endommager le système nerveux central. Une étude de 14 jours sur la toxicité dermique du 2-éthylhexanol a affecté le sang, réduit le poids du spleen et les triglycérides des rats. L'ingestion répétée du 2-éthylhexane peut endommager les reins et le foie.

Autres informations

Nous ne sommes pas au courant de d'autres dangers à la sant.,

Section 12	INFORMATION ECOLOGIQUE
-------------------	-------------------------------

12.1 Toxicité

Poissons d'eau douce

Pas disponible.

Invertébrés d'eau douce

Pas disponible.

Algues

Pas disponible.

Poissons d'eau de mer

Pas disponible.

Invertébrés d'eau de mer

Pas disponible.

Bactéries

Pas disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Sans objet.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Sans objet.

12.4 Mobilité dans le sol

Sans objet.

12.5 Résultats de l'évaluation des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou des substances très persistantes à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB)

Pas disponible

12.6 Autres effets néfastes

Aucun n'est connu.

Section 13	Considérations concernant l'élimination des déchets
-------------------	--

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Toutes les pratiques de mise au rebut doivent s'effectuer conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Le récipient vide garde des restes du produit qui peuvent être dangereux. Ne pas pressuriser, couper, souder, percer, meuler ou exposer les récipients à la chaleur, aux flammes, aux étincelles, à l'électricité statique ou à toute autre source d'inflammation. Éliminer l'emballage ou les contenants conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Section 14	Informations concernant le transport
-------------------	---

14.1 Numéro ONU

ADR/RID	Pas réglementé
ICAO	Pas réglementé
IMDG	Pas réglementé

14.2 Désignation correcte de l'ONU pour le transport

ADR/RID	Pas réglementé
ICAO	Pas réglementé
IMDG	Pas réglementé

14.3 Catégorie(s) de danger pour le transport

ADR/RID	Pas réglementé
ICAO	Pas réglementé
IMDG	Pas réglementé

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID	Pas réglementé
ICAO	Pas réglementé
IMDG	Pas réglementé

14.5 Dangers environnementaux

ADR/RID	Sans objet.
ICAO	Sans objet.
IMDG	Sans objet.

14.6 Précautions spéciales pour les utilisateurs

Revoir les exigences de classification avant d'expédier ces substances à des températures élevées.

14.7 Transport en vrac conforme à l'annexe II de Marpol 73/78 et au code IBC

Pas déterminé.

Section 15	RENSEIGNEMENTS REGLEMENTAIRES
-------------------	--------------------------------------

15.1 Réglementations / législation relatifs à la sécurité, à la santé et à l'environnement concernant spécifiquement la substance ou le mélange**Inventaires mondiaux des produits chimiques**

AUSTRALIE	Un composant au moins de ce produit a été déclaré et évalué dans le cadre de l'Arrêté (sur la notification et l'évaluation) des substances chimiques industrielles [Industrial Chemicals (Notification and Assessment) Act], 1989. Ce produit ne peut être importé que par Lubrizol Australie.
CANADA	Toutes les composantes se conforment aux exigences sur la notification chimique établies par la loi canadienne pour la protection de l'environnement. Ce produit a été classé dans accord avec le critère du hasard du CPR et le MSDS contient toute l'information exigé par le CPR.
Chine	This product may be imported to China only by Lubrizol China.
EEC	Tous les composants sont en conformité au Septième amendement de la directive de la Communauté, européenne 92/32/EEC.
Japan	Il faut rédiger une notification pour ce produit au Japon.
CORE	Tous les composants sont en conformité en Corée.
Nouvelle-Zélande	Tous les composants sont en conformité avec les normes de la Nouvelle-Zélande concernant la notification des substances chimiques.
PHILIPPINES	Tous les composants sont en conformité avec la loi de 1990 des Philippines sur les substances toxiques et dangereuses et les décrets nucléaires. (R. A. 6969)
SUISSE	Toutes les composantes se conforment à l'ordonnance suisse sur les matières dangereuses pour l'environnement.
Taiwan	Peut exiger une notification avant d'être vendu à Taïwan.
USA	Tous les composants de ce produit figurent à l'inventaire du TSCA des États-Unis (loi réglementant les substances toxiques) ou en sont exempts.

Catégories de danger pour l'eau en Allemagne

WGK = 2, d'après la Water Hazardous Directive (Directive concernant les substances dangereuses pour l'eau), VwVwS, datée du 17 mai 1999.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été effectuée.

Section 16	AUTRE INFORMATION
-------------------	--------------------------

Créée par

Product Safety and Compliance Department (440-943-1200)

Date de création

19 Mars 2009

Date de révision

04 Août 2011

Numéro de la FDS

11044042-1501218-0011131-102103

CODE HMIS

SANT	INCENDIE	RACTIVIT
2*	2	0

Phrases R pertinentes

R20 -- Harmful by inhalation.
 R36/37/38 -- Irritating to eyes, respiratory system and skin.
 R65 -- Harmful: may cause lung damage if swallowed.

Phrases de risque pertinentes

H226 - Flammable liquid and vapor.
 H304 - May be fatal if swallowed and enters airways.
 H315 - Causes skin irritation.
 H319 - Causes serious eye irritation.
 H332 - Harmful if inhaled.
 H335 - May cause respiratory irritation.

INDICATEURS DE RVISION

Section: 2 Classe de danger CLP
 Section: 2 Messages de danger CLP

CHANGÉ: 4 Août 2011
 CHANGÉ: 4 Août 2011

PERKINS DFSC PART NO T400012 [2011/8/4]

Section: 2 Déclaration GHS de prévention

Section: 2 Mise au rebut

Section: 2 Moyens d'extinction.

Section: 2 Premiers secours en cas d'ingestion

Section: 2 Premiers secours pour la peau

Section: 2 Procédures de stockage

Section: 4 Premiers secours pour les yeux.

Section: 4 Premiers secours en cas d'inhalation

Section: 4 Premiers secours en cas d'ingestion

Section: 4 Premiers secours pour la peau

Section: 5 Moyens d'extinction.

Section: 5 Procédures spéciales de lutte anti-incendie

Section: 5 Risques inhabituels d'incendie et d'explosion.

Section: 6 Précautions environnementales

Section: 6 Méthodes de nettoyage, d'élimination

Section: 6 Précautions personnelles

Section: 7 Procédures de manipulation

Section: 7 Procédures de stockage

Section: 8 Protection des yeux.

Section: 8 Protection par des gants

Section: 8 Procédures de ventilation.

Section: 10 Conditions à éviter

Section: 11 Toxicité cutanée.

Section: 11 Irritation des yeux.

Section: 11 Toxicité par inhalation

Section: 11 Irritation respiratoire

Section: 11 Irritation de la peau

Section: 15 EINECS de l'U.E.

Section: 16 Phrases de risque pertinentes

Section: 16 Codes HMIS

CHANGÉ: 4 Août 2011

CHANGÉ: 29 Juillet 2011

CHANGÉ: 26 Février 2011

CHANGÉ: 26 Février 2011

CHANGÉ: 29 Juillet 2011

CHANGÉ: 4 Août 2011

CHANGÉ: 29 Juillet 2011

CHANGÉ: 4 Août 2011

CHANGÉ: 29 Juillet 2011

CHANGÉ: 29 Juillet 2011

CHANGÉ: 29 Juillet 2011

CHANGÉ: 29 Juillet 2011

CHANGÉ: 1 Août 2011

CHANGÉ: 29 Juillet 2011

CHANGÉ: 29 Juillet 2011

CHANGÉ: 29 Juillet 2011

CHANGÉ: 29 Juillet 2011

CHANGÉ: 4 Août 2011

CHANGÉ: 29 Juillet 2011

CHANGÉ: 29 Juillet 2011

CHANGÉ: 29 Juillet 2011

CHANGÉ: 29 Juillet 2011

CHANGÉ: 29 Juillet 2011

CHANGÉ: 29 Juillet 2011

CHANGÉ: 29 Juillet 2011

CHANGÉ: 4 Août 2011

CHANGÉ: 29 Juillet 2011

CHANGÉ: 3 Décembre 2010

CHANGÉ: 29 Juillet 2011

CHANGÉ: 1 Août 2011

Étant donné que les conditions ou méthodes d'utilisation se situent hors de notre contrôle, nous n'assumons aucune responsabilité et rejetons expressément toute responsabilité pour toute utilisation de ce produit. Les informations contenues dans la présente sont considérées comme vraies et fiables, mais toutes les déclarations ou suggestions sont faites sans garantie, expresse ou tacite, concernant l'exactitude des informations, les dangers afférents à l'utilisation du produit ou les résultats pouvant être obtenus d'une utilisation de celui-ci. Le respect de toutes les réglementations gouvernementales, provinciales et locales applicables est laissé à la responsabilité de l'utilisateur.